

AVIS DE LA TRÉAQFP

CONSULTATION EN VUE D'UN BILAN SYNTHÈSE CONSOLIDÉ
DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION 2002-2007
ET POUR LA DÉTERMINATION DE PRIORITÉS À RETENIR DANS LE CADRE DE
L'ÉLABORATION DU PLAN D'ACTION 2008-2013

La TRÉAQFP:

Un réseau, une force, une vision



www.treaqfp.qc.ca

Table des responsables de l'éducation des adultes et
de la formation professionnelle des commissions scolaires du Québec

À PROPOS DE LA TRÉAQFP

Créée en 1975, la Table des responsables de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle des commissions scolaires du Québec (TRÉAQFP) a été mise sur pied pour défendre le droit des adultes à des services de formation de qualité.

Qui sommes-nous?

Un organisme autonome dont le rôle est d'amener ses membres à se concerter en vue d'agir sur le développement de :

- ➔ L'éducation des adultes;
- ➔ La formation professionnelle et;
- ➔ Des services aux entreprises.

La TRÉAQFP poursuit l'objectif de favoriser et de promouvoir des services éducatifs de qualité accessibles.

Secrétariat général
1001, avenue Bégon
C. P. 10490, succ. Sainte-Foy
Québec (Québec) G1V 4C7

Téléphone : (418) 651-3220
Télécopieur : (418) 651-2574
www.treaqfp.qc.ca

AVIS CONCERNANT L'IMPLANTATION DE LA POLITIQUE GOUVERNEMENTALE D'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE FORMATION CONTINUE (PEAFC)

La Table des responsables de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle des commissions scolaires du Québec (TRÉAQFP) remercie le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) de lui fournir l'occasion d'exprimer son point de vue sur les diverses mesures et actions réalisées au cours des années d'implantation de la Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue (PEAFC).

La TRÉAQFP a mis en place, en collaboration avec la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ), un comité de travail, composé de gestionnaires de commissions scolaires et de spécialistes de l'éducation des adultes en prévision de la consultation MELS. L'Association des directeurs généraux des commissions scolaires (ADIGECS) et la Commission professionnelle de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle (CPEAFP) de l'Association des cadres scolaires du Québec (ACSQ) y ont également collaboré. Le comité s'est inspiré de diverses sources d'information, provenant entre autres, du comité alpha et du comité des services aux entreprises de la TRÉAQFP ainsi que des commentaires émis par des représentants de commissions scolaires lors d'un atelier de consultation tenu au colloque 2007 de la TRÉAQFP. Il a aussi pris en compte les préoccupations et commentaires des représentants des commissions scolaires qui ont participé aux journées nationales d'échanges et d'information sur la formation de base commune. Le comité a travaillé à partir du document intitulé « *Tableau de bord de la mise en œuvre des mesures* » du plan d'action de la Politique, produit par la Direction de la formation générale des adultes (DFGA) du Ministère et du bilan synthèse de la mise en œuvre du Plan d'action 2002-2007.

En juin 2007, la TRÉAQFP était officiellement invitée à émettre des commentaires sur le bilan synthèse et à faire connaître ses priorités pour un plan d'action 2008-2013.

Tout au long de ces travaux, l'adulte a toujours été au cœur des préoccupations des membres du comité et de la TRÉAQFP. Cette préoccupation a servi de toile de fond à l'ensemble de la démarche d'évaluation de la politique et de son plan d'action.

COMMENTAIRES GÉNÉRAUX

D'emblée, les membres du comité désirent souligner que, malgré des resserrements importants dans les budgets dévolus à l'éducation, la DFGA a su conserver, d'une année à l'autre, le niveau de ressources pour la réalisation de ce premier plan d'action.

La lecture du *Tableau de bord de la mise en œuvre des mesures* a permis de prendre conscience du très grand nombre d'actions menées et de leur grande disparité. En outre, de nombreuses actions se sont déroulées en parallèle, dans une approche que l'on qualifie « en silo », sans réelle coordination entre elles. Elles auraient dû être davantage intégrées et développées par les promoteurs responsables dans une approche de complémentarité. À titre d'exemple, citons diverses mesures : la mesure d'accompagnement des jeunes 16-17 ans des Carrefours jeunesse emploi et du Secrétariat à la jeunesse, les 16-24 ans non diplômés du MELS, les 18-30 ans du réseau d'Emploi-Québec. Une approche concertée et plus globale aurait permis de multiplier les bénéfices sur l'atteinte des objectifs de la Politique. Cette fragmentation des mesures et des actions s'est répercutée sur le terrain et n'a pas permis une vision d'ensemble de la mise en place de la Politique. Une meilleure coordination des actions aurait pu certainement mieux assurer une formation de base aux adultes, rehausser de façon continue leurs compétences, valoriser leurs acquis et faciliter leur accès et leur persévérance. Il est fortement souhaité que le prochain plan d'action s'oriente en ce sens.

Nous constatons aussi une disparité dans les mesures et leurs actions. Celles-ci n'étaient pas toutes de même niveau, parfois plus larges et fondamentales, parfois très pointues, presque de l'ordre des moyens. Nous souhaitons que le prochain plan d'action énonce des orientations et des grandes mesures, reconnaisse la capacité des milieux de faire leur propre analyse de situation au regard de ces orientations et permette à chaque milieu de choisir les stratégies et les moyens d'agir propres à sa situation.

Nous déplorons que les ressources et les moyens déployés n'aient pas été accessibles à l'ensemble du réseau. Les commissions scolaires souhaitent avoir accès à tous les moyens en vue d'agir sur leur milieu et d'intervenir de façon cohérente à l'atteinte des objectifs de la Politique (PEAFC).

Nous souhaitons que l'information sur les mesures et actions mises de l'avant, de même que sur les expérimentations et les résultats atteints circule de façon dynamique, ouverte et systémique. En effet, il a été très difficile, voire impossible, d'avoir accès à l'information. À titre d'exemples, citons les recherches-action sur les 16-24 ans, les SARCA et les expérimentations de nouvelles stratégies dans le domaine de la formation manquante.

Nous déplorons aussi que l'orientation liée au développement de l'accessibilité et de la persévérance n'ait pas occupé une place importante dans le plan d'action. Ainsi, nous croyons que les adultes québécois, en plus d'être accompagnés dans l'expression de leurs besoins, doivent bénéficier de moyens d'agir et de se maintenir dans des activités qui répondent à leurs besoins et qui leur permettent d'atteindre leurs objectifs de formation.

LA FORMATION DE BASE

Points forts

- La réalisation des activités de promotion régionales pour la formation de base en entreprise.
- Le développement des services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA).
- La finalisation et la mise à l'essai des programmes et des cours reliés à la formation de base commune.
- Le volet décentralisé en région des activités de la Semaine québécoise des adultes en formation.
- La réalisation des journées nationales d'échanges et d'information sur la formation de base commune.
- L'accueil du Ministère aux préoccupations des commissions scolaires et aux solutions proposées, telles la mise en place de comités spécifiques (Comité de vigie, Comité de mise en œuvre de la PEAFC), la revalorisation de l'« équivalent temps plein » en formation générale des adultes, le report de l'implantation de la formation de base commune.

Points faibles

- Le découpage des actions en « silo », le manque d'intégration des programmes et de leur financement; par exemple, le programme 16-24 ans aurait dû être intégré au SARCA.
- Le manque de cohésion et de coordination entre les efforts de promotion en alphabétisation et en formation de base en entreprise.
- L'abandon de la ligne d'action liée au financement de l'animation communautaire.
- Les difficultés vécues dans les commissions scolaires en lien avec l'ouverture de la formation à temps partiel en francisation. Ces difficultés sont particulièrement liées aux relations avec le MICC, à l'iniquité des mesures de financement et de soutien à la clientèle, au déchirement des clientèles entre les deux offres de service, etc.
- L'arrêt des travaux de concertation avec le MICC pour la mise à jour du programme de francisation du MELS.
- Le manque de financement des SARCA. Ceux-ci constituent la pierre angulaire du développement de la formation de base. Étant donné le peu d'information à ce sujet, les commissions scolaires doutent de pouvoir obtenir le financement nécessaire à une implantation correcte et satisfaisante des services tels que définis lors de l'élaboration des plans d'action des commissions scolaires selon les demandes et les exigences du MELS.
- L'arrimage insuffisant entre les divers programmes mis de l'avant par les partenaires des réseaux de l'éducation, de l'emploi et du communautaire.
- Le plan d'action contient très peu de mesures et d'actions visant la formation professionnelle. Celle-ci est pourtant de la formation de base au même titre que le DES. Elle constitue un levier majeur en termes de développement de la main-d'œuvre et du rehaussement de la formation de base. Il apparaît essentiel qu'elle soit davantage interpellée dans le prochain plan d'action.

- Les statistiques concernant les inscriptions en alphabétisation sont inquiétantes. Un regard attentif permet de constater, entre 2000 et 2005, que l'effectif touche essentiellement les allophones, alors qu'il y a une diminution importante du nombre de francophones rejoints dans la majorité des commissions scolaires.¹ Ce constat préoccupant remet en question l'atteinte des cibles dans ce secteur d'activité. Le prochain plan d'action devra tenir compte de cette problématique.
- La rigidité des règles d'organisation et l'absence de financement de la formation professionnelle à temps partiel.
- Le manque d'information et de suivi concernant les résultats de la réflexion amorcée sur les indicateurs de réussite des adultes en formation générale.

ASSURER UNE FORMATION DE BASE AUX ADULTES

Les priorités

- L'implantation des programmes de la formation commune de base et de la formation diversifiée apparaît comme la grande priorité. Elle requiert l'accès à du financement et la mise en place de ressources telles que des normes et des ratios de formation de groupes spécifiques, des activités de formation continue pour les enseignants, du matériel d'accompagnement et d'évaluation, un guide administratif et pédagogique, etc. Ces ressources permettraient d'assurer une implantation adéquate des nouveaux programmes et ce, de façon équitable relativement à ce qui s'est fait au secteur des jeunes. De plus, assurer un cheminement harmonieux aux adultes nécessite de réfléchir et de bien planifier les arrimages entre la formation de base commune et la formation diversifiée.
- La poursuite du développement et de l'implantation des SARCA s'avère également prioritaire. L'implantation des SARCA doit se réaliser dans un contexte financier et organisationnel adéquat, afin de soutenir l'expression de la demande pour les adultes en besoin. Nous recommandons que l'ensemble des mesures, qui touchent aux diverses clientèles, converge vers les SARCA. Ainsi ces services pourraient venir appuyer les efforts en termes de décrochage scolaire tant au niveau des jeunes que des adultes. Les commissions scolaires ont identifié ces services comme étant l'élément central le plus porteur pour la réalisation des objectifs de la Politique gouvernementale en matière de formation de base. Elles doivent donc obtenir les ressources nécessaires à une implantation réussie.

Les commissions scolaires souhaitent pouvoir se doter d'un outil facilitant l'expression de la demande pour les clientèles plus difficiles à rejoindre. Elles demandent que le financement des SARCA permette aussi la tenue d'activités d'animation communautaire.

- Le financement de la formation à temps partiel en formation professionnelle pour permettre aux adultes d'améliorer leur formation de base.

¹ Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport « Inscriptions en alphabétisation de 2000-2001 à 2005-2006 » tiré de l'*Entrepôt de données ministériel*, EDM, avril 2007

LA FORMATION CONTINUE LIÉE À L'EMPLOI

Point fort

Le développement des formations de courte durée menant aux attestations d'études professionnelles (AEP). Ce développement est issu d'un effort concerté de la FCSQ, des commissions scolaires, d'Emploi-Québec et du MELS en vue de définir un guide de gestion des besoins et de développement de programmes. Pour les commissions scolaires, le processus de développement de ces nouveaux programmes s'est réalisé dans un contexte assez difficile malgré leur pertinence, ils n'étaient pas accessibles à tous. La persévérance des commissions scolaires dans ce dossier a été récompensée. L'ouverture du MELS au financement en 2007-2008 pour la diffusion par le réseau était grandement souhaitée, et cela depuis la mise en œuvre de la Politique (PEAFC) en 2002. Malgré qu'elle nous apparaisse un peu timide, cette ouverture aura certainement pour effet d'accélérer le développement de nouveaux programmes dans les prochaines années.

Nous souhaitons donc que dans un avenir immédiat, beaucoup d'efforts soient consentis pour compléter la phase de développement de ces programmes et surtout pour les rendre accessibles à tous sur l'ensemble du territoire.

Point faible

L'absence du MELS et des commissions scolaires dans le Plan d'action, notamment en ce qui concerne la mise en place des programmes d'apprentissage en milieu de travail (PAMT). Une collaboration entre les instances concernées par le PAMT et le réseau des commissions scolaires aurait pu être bénéfique pour le développement de cet outil de formation de base des adultes. Les ressources des commissions scolaires, notamment les services aux entreprises, pourraient faciliter la réalisation de certaines étapes de développement et d'application des PAMT.

MAINTENIR ET REHAUSSER SANS CESSER LE NIVEAU DE COMPÉTENCE DES ADULTES

Les priorités

- Le financement pour la poursuite du développement et de la dispensation des attestations d'études professionnelles.
- La mise en place par le MELS de ressources et de financement afin de bien soutenir le développement des services aux entreprises dans les commissions scolaires.
- Le rapprochement des réseaux de l'emploi et des commissions scolaires dans le développement des PAMT, entre autres, pour la formation des compagnons et l'évaluation.

LA RECONNAISSANCE DES ACQUIS ET DES COMPÉTENCES

Points forts

- Les assouplissements en matière d'accès à la reconnaissance des acquis et des compétences.
- Le financement accru des services aux adultes en reconnaissance des acquis et des compétences.
- Le développement du bilan des acquis relatifs à la formation générale de base.

- La création de matériel et d'outils spécifiques pour la reconnaissance des acquis et des compétences.
- Le financement de projets structurant en région afin de développer l'offre de service et d'en faciliter l'accès aux adultes.
- Le plan de formation des ressources humaines pour les nouveaux conseillers en reconnaissance des acquis et des compétences.
- La tenue de deux colloques nationaux sur la thématique de la reconnaissance des acquis et des compétences.

Points faibles

- Le rythme du développement du dossier de la formation manquante.
- Le manque d'information concernant les résultats des recherches action sur le sujet de la formation manquante.
- La complexité organisationnelle de l'offre de service aux adultes qui ont besoin de formation à la suite de démarches de reconnaissance des acquis.
- Le bilan des acquis relatif à la formation générale de base associé à la reconnaissance des acquis et des compétences alors qu'il n'est pas un outil de reconnaissance des acquis et des compétences, mais plutôt une démarche d'aide à la personne dans la définition de ses besoins.
- La complexité de la démarche et des outils utilisés pour le bilan des acquis relatif à la formation générale de base.

VALORISER LES ACQUIS ET LES COMPÉTENCES DES ADULTES PAR UNE RECONNAISSANCE OFFICIELLE

Les priorités

- La poursuite du développement par le MELS de l'offre de service par la formation et le perfectionnement des conseillers en reconnaissance des acquis et l'accélération du développement d'outils de travail spécifiques à la reconnaissance des acquis et des compétences.
- Le maintien des ressources dans chaque région dévolues à la reconnaissance des acquis et des compétences.
- Le financement et la facilitation de l'accessibilité à la formation manquante en formation professionnelle.
- La promotion en concertation, tant au plan national que régional, de la reconnaissance des acquis et des compétences de la formation générale des adultes et de la formation professionnelle.

UN FINANCEMENT À RESPONSABILITÉ PARTAGÉE

Points forts et points faibles

Nous déplorons, malgré la mise en place de la PEAFIC en 2002, n'avoir eu à ce jour que peu de réponses aux multiples questions posées concernant le financement des services et le déploiement des ressources nécessaires à l'atteinte des buts de cette politique gouvernementale.

LEVER LES OBSTACLES À L'ACCESSIBILITÉ ET À LA PERSÉVÉRANCE

Pour soutenir l'expression de la demande des adultes, des mesures de soutien financier et du soutien à la persévérance, et ce, particulièrement pour les plus démunis, doivent être mis en place. Le premier plan d'action a très peu fait avancer la réflexion à ce sujet. Il faut se préoccuper dès maintenant de cet aspect fondamental. Nous proposons donc une série de mesures prioritaires qui viseraient une plus grande accessibilité à la formation et une meilleure persévérance des adultes dans la réalisation de leurs objectifs de formation.

Priorités

- Le financement de la mise en place de services complémentaires adaptés à la réalité des adultes en formation générale et en formation professionnelle.
- L'ajustement des paramètres du financement de la formation générale afin de permettre l'organisation d'activités correspondant aux besoins des adultes et à la réalité des milieux.
- La facilitation de la mise en place de projets de formation en concomitance entre la formation professionnelle et la formation générale des jeunes, comme des adultes, par un assouplissement du cadre réglementaire et financier.
- La modulation du financement de la formation professionnelle en fonction de la capacité des milieux de former des groupes en tenant compte de leur réalité territoriale et socio démographique.
- L'adaptation de la durée du soutien financier d'Emploi-Québec pour les clientèles les plus défavorisées.
- La mise en place de mesures pour contrer le phénomène de la toxicomanie
- L'accès, pour les adultes, au transport vers les ressources des centres de formation.
- La poursuite du développement de la formation à distance et de la formation en ligne au profit des adultes de la formation générale et professionnelle.
- Un soutien adéquat pour la Société de formation à distance dans son mandat de développer des ressources et du matériel d'apprentissage pour les adultes.

EN GUISE DE CONCLUSION

Tout au long de la réalisation du Plan d'action 2002-2007, les commissions scolaires, les responsables de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle de même que les directeurs généraux des commissions scolaires ont travaillé avec les ministères engagés dans la réalisation des multiples mesures et actions qui les concernaient. L'ensemble du réseau a épaulé le gouvernement du Québec dans les démarches d'implantation de la Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue. Le bilan que nous en traçons n'est pas nécessairement identique à celui qui est proposé, mais c'est dans un esprit d'ouverture que nous formulons nos commentaires et recommandations. Nous souhaitons poursuivre notre collaboration, voire l'augmenter dans un partenariat gagnant pour les adultes. L'éducation des adultes et la formation continue sont au cœur de la mission et des croyances des commissions scolaires. Elles adhèrent aux orientations de fond de la politique gouvernementale et croient fermement à la nécessité d'augmenter le niveau de formation de base, de développer une culture de formation continue, de reconnaître formellement les acquis des adultes, de faciliter l'accès et soutenir la persévérance des adultes en cheminement.

Cependant, les commissions scolaires doivent avoir la marge de manœuvre nécessaire pour agir en fonction de la réalité des adultes de leurs milieux et des priorités qu'elles ont identifiées dans leurs plans stratégiques. Ces derniers sont liés aux préoccupations gouvernementales. Elles souhaitent aussi et surtout que le prochain plan d'action évite les écueils énoncés dans cet avis et coordonne bien les énergies déployées par les partenaires.

Finalement, les commissions scolaires tiennent à rappeler au Gouvernement que des investissements importants doivent soutenir l'implantation d'une politique qui vise des développements aussi majeurs et fondamentaux pour le Québec. Il s'avère donc essentiel de les cibler de telle sorte que les divers partenaires de cette politique puissent contribuer pleinement à sa réalisation.

25 octobre 2007